

## 4 Pour un urbanisme raisonné et durable

La préservation du capital Nature unique de Marseille peut désormais s'appuyer sur la fin du développement urbain extensif, sur le renouvellement et sur l'intensification des quartiers de la ville qui s'y prêtent, sur la réhabilitation du Grand Centre-Ville, ainsi que sur l'organisation du développement autour de l'armature hiérarchisée des centralités marseillaises. La poursuite de ces processus de renouvellement et d'intensification est dans bien des cas liée à l'amélioration des conditions de déplacements (A507, Boulevard Urbain Sud, Tram Nord-Sud...). Elle est également tributaire des singularités et carences de l'armature viaire marseillaise héritée de l'histoire urbaine de la ville (structure parcellaire, étalement et dispersion des activités...) et de sa géographie contrainte par le relief. Si ce contexte ne facilite pas la maîtrise des déplacements automobiles, sa prise en compte reste néanmoins fondamentale dans une perspective de diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Le renouvellement urbain doit également contribuer aux autres orientations d'aménagement de la ville : structuration urbaine, relations facilitées entre quartiers, intégration sociale de toutes les populations dont les habitants des quartiers en situation d'exclusion, réhabilitation du patrimoine bâti, prise en compte des objectifs de développement durable et de performance énergétique, diversification et croissance de l'offre résidentielle, développement d'espaces économiques, mixité des usages et fonctions compatibles, création d'espaces d'agrément et de pénétration de la nature en ville, usage optimisé des infrastructures et des équipements.

### 4.1 Prendre en compte les risques et nuisances et s'en prémunir

La prévention contre les risques et les nuisances est d'autant plus importante que les changements climatiques accroissent les aléas. Parallèlement, les pollutions générées par la ville doivent être maîtrisées notamment sur l'eau.

#### 4.1.1 Prendre en compte les risques, les nuisances et les perspectives de changement climatique comme une composante du projet urbain

- ▶ **Limitier l'exposition aux risques, naturels ou technologiques**, par la réduction en amont de l'aléa et/ou la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, avec prescriptions adaptées, voire interdiction d'urbanisation dans les zones de plus forts risques en lien avec les Plans de Prévention des Risques (PPR) approuvés et en cours d'élaboration.
- ▶ **Prendre en compte, dans les projets, les périmètres de protection et les spécificités**, en termes de risques et de nuisances, des **installations classées pour la protection de l'environnement**, silos et stockage de matières dangereuses notamment.
- ▶ **Intervenir en amont, lors de la conception des projets d'aménagement, et développer des approches innovantes de gestion des risques** par :
  - Le traitement et la dépollution de sites pollués (Nerthe, Escalette, Boues Rouges...) pour permettre leur valorisation par des aménagements adaptés ;
  - La préservation et l'élargissement de champs d'expansion des crues et de la capacité d'écoulement autour des rivières : projet de "jardin submersible" le parc des Aygaldes, maintien d'espaces non bâtis autour des berges de la vallée de l'Huveaune...
  - La préservation de vallons drainants, par exemple au niveau de Sainte-Marthe, et la création de bassins de rétention d'eau intégrés au plan paysager ;
  - L'infiltration à la parcelle en milieu urbain pour les nouvelles constructions.
- ▶ **Développer l'urbanisation de façon à limiter l'impact des nuisances urbaines en termes de :**
  - **bruit**, par la constitution de façades urbaines d'activités autour des grandes infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, boulevards urbains à flux routiers importants) et des activités industrielles, par la végétalisation de la ville pour atténuer les effets de réverbération, par la réduction du trafic automobile...
  - **pollution de l'air**, par la réduction du trafic automobile, par la végétalisation de la ville pour fixer certains polluants, par la localisation

préférentielle des opérations résidentielles en retrait par rapport aux grandes infrastructures de transport...

► **Réduire la vulnérabilité de la ville aux principaux impacts attendus du changement climatique :**

Une hausse de la température estivale moyenne de 3° à 5°C est attendue d'ici 2050, de même que des précipitations pluviales accentuées, ainsi que l'éventuelle augmentation du niveau marin ; il s'agira notamment de :

- Anticiper l'augmentation des risques : inondation et pollution marine consécutive à un violent épisode pluvieux, incendie en période sèche... ;
- Agir pour la végétalisation de la ville, pour la gestion passive du confort d'été et pour la prise en compte de l'impact sanitaire des surchauffes estivales.

#### 4.1.2 Optimiser la gestion des déchets et de l'assainissement et sécuriser l'approvisionnement en eau, en limitant l'impact des services urbains sur l'environnement.

► **Créer des conditions satisfaisantes de collecte, transfert, tri et valorisation des déchets :**

- en organisant de façon pérenne l'implantation des principaux centres de transfert des déchets, qui devront être embranchés et avoir de faibles impacts sur les zones et projets urbains ;
- en organisant un maillage suffisant par des déchèteries et plateformes de déchets, accessibles et adaptées aux usagers professionnels et particuliers, et par des sites de prétraitement ;
- en mettant en place de nouveaux centres et outils améliorant la gestion de proximité des déchets (ressourceries, centres de recyclage de proximité, colonnes semi-enterrées, locaux privés adaptés au tri sélectif...).

► **Améliorer les conditions de l'assainissement**, notamment en périphérie de la ville, en particulier en limitant l'urbanisation des zones ne disposant pas d'un assainissement collectif et en développant des réseaux et installations de traitement.

► **Assurer une meilleure maîtrise de l'impact des pluies**, notamment des rejets dans les milieux aquatiques, grâce à une approche élargie et renouvelée : elle passera par le développement de bassins de rétention, l'infiltration directe des eaux pluviales, le traitement séparatif, le

renforcement sélectif des réseaux pour une adaptation aux événements enregistrés ou à des spécificités locales, comme sur le littoral.

► **Pérenniser et sécuriser les conditions d'approvisionnement en eau par le canal de Marseille et le canal de Provence et les installations techniques liées** : puits Saint-Joseph, localisation adaptée de châteaux d'eau, réseaux d'alimentation...

#### 4.2 Privilégier le renouvellement urbain et améliorer la cohérence urbanisme/transports

Le renouvellement urbain est au cœur de la stratégie urbaine de Marseille : le PADD vise une grande cohérence avec le renforcement du réseau de TCSP et TC performants, dans une logique d'urbanisme de projets, de réutilisation des fonciers déjà urbanisés, d'intensification urbaine, d'équilibre et de renforcement de la mixité fonctionnelle.

► **Poursuivre le renouvellement urbain** qui a déjà permis de désenclaver des cités isolées et a offert davantage de possibilités de mobilité dans les parcours résidentiels. Il apporte plus de services aux habitants avec un réinvestissement important en équipements collectifs. C'est en résumé la possible reconnexion à la dynamique de la Ville pour des habitants et des quartiers.

Pour Marseille, neuf quartiers d'Intérêt National, et cinq quartiers d'Intérêt Régional sont ainsi inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024. Ces approches de projet élargissent l'approche avec diverses convictions :

- accroître la synergie entre les actions pour la cohésion sociale et celles qui interviennent sur le bâti et sur les espaces et les équipements publics
- impliquer tous les acteurs publics et privés, et associer les habitants
- favoriser l'emploi et le développement économique
- élargir le territoire des projets, pour qu'ils s'inscrivent dans la cohérence des Politiques Publiques, à l'échelle de la Métropole.

► **Développer de nouvelles opérations selon une logique similaire**, sur d'autres grands ensembles d'habitat en difficultés ou sur des tissus urbains à revaloriser/à reconverter à partir d'opportunités foncières.